

NOUVELLES

BULLETIN DE L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER EN ONTARIO

Box 213, Adelaide St. Station, Toronto, Ont. M5C 2J1

PRINTEMPS-ÉTÉ

No 17

NOUVEAUX ARRIVANTS A OTTAWA ET A TORONTO

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire, vient d'être nommé ambassadeur à Ottawa. Il succède à M. Jean-Pierre Cabouat, ministre plénipotentiaire, qui a occupé ces fonctions depuis février 1984. Agé de 59 ans, ancien élève de l'ENA (promotion "Jean Giraudoux"), M. Philippe Husson fut notamment premier secrétaire à Moscou (1961), premier secrétaire (1964) et deuxième conseiller (1966) à Washington, et sous-directeur des échanges internationaux à la direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay, en 1967-1969. Nommé alors adjoint au chef du service de la diffusion et des échanges culturels (à cette même direction), puis chef adjoint de la section diplomatique de l'Institut des Hautes Études de défense nationale, il devait être également premier conseiller à Ottawa de 1971 à 1974. Il fut ensuite ministre conseiller à Moscou (1974-1977), puis représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations Unies jusqu'en mai 1981, avant de se voir confier à cette date l'ambassade de France à Helsinki. Il était depuis mai 1984 inspecteur général adjoint des affaires étrangères du Quai d'Orsay.

M. Jacques ROYET, conseiller des affaires étrangères, vient d'être nommé consul général à Toronto. Il succède

à M. Louis VORMS, conseiller des affaires étrangères, qui occupait ce poste depuis août 1983.

Agé de 59 ans, marié, père de quatre enfants, intégré dans le cadre des secrétaires adjoints des affaires étrangères en 1955, M. Jacques Royet fut notamment consul adjoint à San Francisco (1970-1973) et deuxième conseiller à Caracas, avant de suivre les dossiers concernant les accords bilatéraux à la direction des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay de 1975 à 1978. Affecté alors à la direction d'Amérique, puis directeur d'options à l'École nationale d'administration (en 1979-1980), il devait être ensuite nommé consul général à Détroit et à Djibouti (avril 1984).

—o—

VISITE DU SÉNATEUR DE VILLEPIN A TORONTO

Le Sénateur Xavier de Villepin, l'un des représentants des Français de l'Étranger, à la demande de notre président, a bien voulu faire une escale de quelques heures à Toronto alors qu'il rentrait en France du Mexique. Vu la brièveté de son séjour il n'a pas pu rencontrer nos membres officiellement. Cependant le professeur Castel lui a fait visiter la Toronto French School et l'Alliance Française. Il a ensuite donné une conférence à la Chambre de Commerce Française sur "La France et les relations économiques internationales" qui a été très réussie. Avant de s'envoler pour Paris il a pu rencontrer quelques hommes d'affaires français de Toronto qui avaient été réunis par Monsieur Morris, notre conseiller commercial. Monsieur de Villepin, diplômé d'HEC et de la Harvard Business School est directeur général adjoint de St. Gobain, vice président de la Chambre de Commerce Internationale de Paris et président des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger. Il a passé plus de 29 ans hors de France et connaît bien nos problèmes. Il vient d'être élu président du groupe Amitié France Canada au Sénat. Il s'intéresse donc tout particulièrement au Canada et a promis à notre président qu'il reviendrait bientôt nous voir plus longuement.

**L'Alliance française
Les Anciens Combattants
France-Canada
et l'Union des Français de l'étranger**

vous invitent tous au

Grand Bal du 14 Juillet

au

"PALAIS ROYALE"

(1061 Lakeshore Blvd. ouest)
de 20h. à 24h.30

Orchestre de JOSSY ABRAMOVICH

Buffet — Bar payant

Entrée 10\$

Age d'or et étudiants de moins de 25 ans 6\$
Enfants 4\$

Billets en vente à l'entrée

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TORONTO

Service Culturel
55 University Ave.
6ème étage M5J 2H7

Tél. 366-9663

Chancellerie
Service de Presse
et d'Information
40 University Ave.
6ème étage M5J 1T1

Tél. 977-3131

Service Commercial
210 Dundas St. West
8ème étage M5J 2E8

Tél. 977-1257

BUREAU DU TOURISME

Les services officiels français du tourisme nous prient de communiquer à nos lecteurs leur nouvelle adresse:

1 Dundas Street West Box 8
Toronto, Ontario, Canada, M5G 1Z3
Tel. (416) 593-4717
Nouveau TELEX 06-23889

UNE ÉMISSION QUOTIDIENNE DE NOUVELLES DE FRANCE

Grâce aux soins des Services de Presse du Consulat Général de France à Toronto, un bulletin d'informations

variées d'une durée de trois minutes peut être entendu tous les jours de 12h.00 à 24h.00 au numéro (416) 977-8844.

COMMERÇANT ACCORDANT UNE REMISE A L'UFE

JALBERT SHOES LTD. Souliers pour femmes
700 University Avenue importations d'Italie
(College & University)
Toronto
Tel. (416) 979-3181
10% sauf sur les articles en solde

**BRIEF
ROTFARB
WYNBERG
CAPPE**

CHARTERED
ACCOUNTANTS
COMPTABLES
AGRÉÉS

MAURICE ROTFARB, C.A.

3845 Bathurst Street, Suite 402
North York, Ontario, Canada M3H 3N2
Tel. (416) 635-9080

Paul J. Martial
AVOCAT ET NOTAIRE

DROIT GÉNÉRAL, INCLUANT:
DROIT COMMERCIAL, CRIMINEL, FAMILIAL,
IMMOBILIER, IMMIGRATION, SUCCESSION
ET TESTAMENT

SERVICE DISPONIBLE EN FRANÇAIS/ANGLAIS

BUREAUX:
SCARBOROUGH, TORONTO, WHITBY

COMPOSEZ: 427-7474

OFFRE D'EMPLOI

La Toronto French School (annexe de Mississauga) recherche une personne bilingue pour bibliothèque scolaire. S'adresser Toronto French School. Tel. (416) 487-2157.

déménagez-vous en France?

Un déménagement international nécessite une connaissance approfondie des réglementations douanières françaises et étrangères, les dossiers à établir variant selon les pays et les motifs de déplacement. Dans le cas de déménagements outre-mer, nous utilisons des caisses maritimes ou des transcontainers lorsque la relation envisagée le permet.

Qu'il s'effectue par route, par fer, par mer ou par air dans quelque partie du monde que ce soit, le déménagement international relève de notre compétence; nous pouvons là encore, engager notre entière responsabilité sur son bon déroulement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Reg. Prévost au (416) 672-0550

TORONTO - MONTRÉAL - QUÉBEC
VANCOUVER - EDMONTON - CALGARY
SASKATOON - WINNIPEG - OTTAWA



**BARON MOVING
& WAREHOUSING**
Déménageurs Outremer
(416) 672-0550

COMMENT CONTACTER:

I — L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (SECTION DE L'ONTARIO:

Composition du Conseil élu le 6 mars 1986

Président d'honneur:	M. Louis Vorms	
	Consul Général de France	
Président:	Prof. Jean-Gabriel Castel (489-0875)	
	(délégué au C.S.F.E.)	
1er vice-président:	Mme Micheline Buer (961-7554)	
2ème vice-président:	Mlle Marie-Françoise Raffougeau	
	(488-4261)	
Trésorière:	Mme Simone Claveau (488-8691)	
Trésorière adjointe:	Mme Nicole Abbat (485-5044)	
Secrétariat:	Mme Dora Rechter (497-7017)	
Membres:	Prof. René Bismuth (1-641-1580)	
	Mme Paule-Marie Bredehoeft	
	(444-8710)	
	Mme Jeanne Bryan (922-7974)	
	Mr. Charles Fiszman (223-6229)	
	M. Bernard Lette (361-1166)	
	M. Claude Tatilon (225-6908)	
	Mme Annick Tonet-Tyers (961-5469)	
	Mme Aïcha Marks (486-9986)	

Liste et composition des sous-comités

ACCUEIL	Mme Nicole Abbat
BULLETIN	Mme Annick Tonet-Tyers
	Mlle Marie-Françoise Raffougeau
	Mme Micheline Buer
	M. Claude Tatilon
CULTUREL	Mme Nicole Abbat
	Mme Micheline Buer
	Mlle Marie-Françoise Raffougeau
RELATIONS PUBLIQUES	M. Charles Fiszman
RELATIONS AVEC L'OUËST ONTARIEN	Prof. René Bismuth
SCOLAIRE	Mme Annick Tonet-Tyers
	M. Claude Tatilon
AIDE SOCIALE	Mme Paule-Marie Bredehoeft
	M. Bernard Lette

II — LES DELEGUES AU CONSEIL SUPERIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (C.S.F.E.):

Mme J. Villavarayan-Bardon (926-8049) assurera une permanence le 1er mardi de chaque mois, de 12 h. à 15 h., au Consulat Général de France de Toronto, 40 University Avenue, Toronto, ainsi que le 2ème vendredi de chaque mois, de 12 h. à 15 h., dans les bureaux de la Section Consulaire de l'Ambassade de France à Ottawa, 42 Sussex Drive, Ottawa.

On peut joindre le professeur Jean-Gabriel Castel soit à son bureau à Osgoode Hall Law School, York University, 4700 Keele Street, North York, Ontario, M3J 1P3, téléphone (416) 736-5203 soit à son bureau 165 Briar Hill Avenue, Toronto, Ontario, M4R 1H8, téléphone (416) 489-0875. En son absence vous pouvez vous mettre en rapport avec sa suppléante à Toronto, Madame Micheline Buer, téléphone (416) 961-7554. Il est conseillé de prendre un rendez-vous.

III — LES DIFFÉRENTES SECTIONS UFE A TRAVERS LE CANADA:

U.F.E. Alberta
M. Michel Bateau
10816, 58th Avenue
Edmonton T6H 1C2
Tel. (403) 438-0754

En Colombie Britannique
U.F.E. est représenté par
M. Phil. Raulot-Lapointe
4535, Prospect Road
North Vancouver V7N 3M1
Tel. (604) 980-9152

U.F.E. Ottawa
M. Jean-Luc Malherbe
65-1900, Avenue Marquis
Ottawa K1J 8J2
Tel. (613) 744-0007

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MARS 1987

Le Président ouvre la séance à 20 heures en présence de quelque 40 membres y compris ceux du Conseil. Il rappelle le rôle de l'U.F.E. qui consiste à rendre service à ses membres.

M. Castel fait ensuite un rapport sur le travail accompli dans les différents comités durant l'année écoulée. Il insiste en particulier sur la principale innovation, à savoir l'établissement d'une série de conférences sur divers sujets susceptibles d'intéresser les Français vivant à l'étranger (droit, éducation, retraite etc.). La première conférence, prononcée par notre attaché culturel, M. Debaere, a d'ailleurs été très réussie. Le Président remercie vivement toutes les personnes associées à l'établissement de ce programme que l'on se propose d'ailleurs d'élargir à des sujets divers.

Évoquant le bal du 14 juillet 1986, qui a remporté un grand succès, M. Castel rappelle que l'U.F.E. aidera, cette année encore, à organiser le pavillon français de CARAVAN et sollicite les bonnes volontés tant pour cette manifestation que pour le bal du 14 juillet 1987.

Le bulletin NOUVELLES a été publié avec sa régularité habituelle grâce à la bonne volonté de Mme Bryan, de Mme Buer et de Mlle Raffougeau dont la diligence est dûment notée.

Le Président fait état de quelques changements administratifs en rappelant que Madame Rechter a été cooptée pour remplacer Monsieur Pontacq et Madame Aïcha Marks pour remplacer notre regretté camarade Guy Perrier.

Le montant annuel de la cotisation à l'U.F.E. a dû être porté à 35\$ en raison de l'augmentation de la somme que nous sommes tenus de verser à Paris. C'est peut-être ce qui explique le faible succès de notre récente campagne de recrutement (nous comptons à l'heure actuelle 108 membres sur les quelques 5000 Français immatriculés au Consulat.) Nous avons cependant obtenu une ristourne auprès de certains commerçants sur présentation de la carte U.F.E.

M. Castel nous fait part de son voyage dans l'ouest canadien et de la collaboration entre les diverses sections

(Suite à la page 7)

LE DIVORCE ET LES FRANÇAIS RÉSIDANT EN ONTARIO

(Texte d'une conférence prononcée le 8 avril 1987 au cours d'une réunion d'information de l'U.F.E., Ontario.)

Introduction

Lorsque des Français viennent au Canada, soit pour s'établir définitivement, soit pour y résider pendant un certain temps à titre de fonctionnaires détachés ou d'employés d'entreprises françaises, peuvent-ils, s'ils sont mariés, obtenir un divorce dans l'Ontario qui sera reconnu en France? Si'ils obtiennent un divorce en France, sera-t-il reconnu au Canada pour leur permettre de s'y remarier?

I. Demande de divorce en Ontario

Pour pouvoir obtenir un divorce en Ontario, il faut que l'un des époux ait résidé habituellement dans la province pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance. La question qui se pose est de savoir ce que l'on entend par résidence habituelle du requérant ou de l'intimé. Le critère qui a été adopté par les tribunaux est le suivant: Où se trouve le foyer réel des époux ou de l'un d'entre eux? Chaque cas est considéré par le tribunal à la lumière de toutes les circonstances pertinentes. Outre l'élément d'exclusivité, le tribunal examinera l'attitude des époux au regard du lieu où ils habitent. Ce lieu a-t-il un caractère de permanence?

Si la résidence habituelle en Ontario des époux de nationalité française ou de l'un d'entre eux ne peut être établie, ils devront présenter une requête en divorce en France auprès du tribunal de grande instance territorialement compétent dans les affaires de divorce en vertu des dispositions du nouveau code de procédure civile. Au Canada, ni le domicile, ni la nationalité ne jouent un rôle en ce qui concerne la compétence juridictionnelle des tribunaux en matière de divorce.

II. Reconnaissance au Canada d'un divorce prononcé en France

En principe, un divorce prononcé en France par le tribunal de grande instance après le 1er juillet 1986, conformément au droit français, sera reconnu dans tout le Canada à condition que l'un des époux ait résidé habituellement en France pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance. En principe, ceci ne devrait poser aucun problème puisque la compétence juridictionnelle du tribunal de grande instance est basée sur la résidence au jour où la requête initiale est présentée. Par

contre, si les époux ou l'un d'entre eux n'avaient pas résidé habituellement en France pendant toute l'année précédant cette requête, il leur faudra établir à la satisfaction des tribunaux canadiens qu'il avait existé un lien réel et substantiel entre au moins l'un des époux et le tribunal de grande instance qui avait prononcé le jugement de divorce. Ce lien réel et substantiel peut être soit le domicile en France, soit la nationalité française de l'un des époux.

Enfin lorsque le divorce avait été prononcé par le tribunal de grande instance après le 1er juillet 1968, conformément au droit français, il sera reconnu dans tout le Canada si l'épouse était domiciliée en France au jour où la requête initiale avait été présentée. Son domicile doit être déterminé d'après le droit ontarien comme si elle était célibataire et si elle était mineure à ce moment là comme si elle avait atteint l'âge de la majorité.

Un Français divorcé en France désirant se remarier en Ontario devra, lorsqu'il fera sa demande de licence de mariage, présenter une lettre rédigée par un avocat de l'Ontario, qui indique que le jugement de divorce prononcé en France est valable au Canada.

III. Reconnaissance en France d'un divorce prononcé au Canada

Un divorce prononcé au Canada qui est définitif produit en principe ses effets en France. Un Français qui a obtenu un jugement de divorce en Ontario peut donc se remarier en France sans solliciter au préalable l'exequatur de ce jugement. La seule présentation à l'officier d'état civil du jugement canadien libérant les époux des liens de leur précédente union permet, sauf contestation de la régularité de ce jugement, la célébration du second mariage. Par contre, si le jugement de divorce doit être rendu exécutoire en France, notamment lorsqu'il statue sur la garde des enfants, le partage des biens ou le versement d'une pension alimentaire, il devra être revêtu de l'exequatur. La demande en exequatur doit être adressée au président du tribunal de grande instance territorialement compétent.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'exequatur pour faire transcrire le jugement de divorce obtenu au Canada par l'officier d'état civil français. Pour qu'il soit transcrit sur les registres d'état civil ou pour qu'il en soit fait mention en marge des actes d'état civil il faut en adresser la demande au Procureur de la République soit près du tribunal de grande instance de Nantes, 2 Place Aristide Briand, Boîte Postale 1018, 44035 Nantes, Cedex, soit près du tribunal de grande instance du lieu du mariage si celui-ci a été célébré en France. La demande doit être accompagnée d'une copie intégrale du jugement de divorce comportant les motifs de la décision, la traduction du jugement faite par traducteur expert près de la Cour d'Appel en France ou du Consulat de France, la copie d'une pièce attestant le caractère définitif de la décision (le certificat de non appel peut être fourni par un avocat ontarien dont la signature devra être légalisée par le Consulat de France. Il devra lui aussi être traduit en français par le traducteur expert mentionné plus haut), et enfin la copie de l'acte de mariage et de l'acte de naissance des époux et leur transcription sur les registres consulaires s'ils ont été dressés à l'étranger.

Une fois le divorce transcrit sur les registres d'état civil français ou en marge des actes d'état civil, il faudra demander au Consulat de France de mettre à jour le livret de famille des anciens époux.

Conclusion

En général, il est prudent d'avoir recours aux services d'un avocat dans le pays où les procédures que nous venons de décrire doivent se dérouler.

Bernard Lette

Avocat aux Barreaux de Paris, Montréal et Toronto

Lette, Whittaker
Guardian of Canada Tower
181 University Avenue
Suite 300
Toronto, Ontario
M5H 3M7
Tel. (416) 361-1166
Tlx. 06-218499 Letwhit
Telefax (416) 361-1861

Lette & associés
615, ouest, Bd. Dorchester
Suite 1010
Montréal, Québec
H3B 1P9
Tel. (514) 871-3838
Tlx. 05-24456 Lexinter
Telefax (514) 876-4217

Lette & Lette
3, rue du Boccador
75008 Paris
France
Tel. (1) 47.23.62.03
Tlx. 640274 Lette
Telefax (1) 47.20.76.79

Lette et associés
10 rue Pierre-Fatio
1211 Genève 3
Suisse
Tel. (22) 21.50.41
Tlx 421431 Jawe
Telefax (22) 21.55.52

CHRONIQUE JURIDIQUE DU PROFESSEUR J.-G. CASTEL
LES RÉGIMES MATRIMONIAUX EN FRANCE ET EN ONTARIO

Il existe en France grosso modo 4 régimes matrimoniaux principaux:

1. La communauté universelle: tous les biens des deux époux sont réunis en une seule communauté qui, à la dissolution du régime matrimonial par suite d'un divorce, d'une séparation ou du décès d'un des époux, fait l'objet d'une division égale entre les deux époux.
2. La communauté de meubles et acquêts: il s'agit d'un régime qui regroupe dans une communauté tous les biens des époux sauf les immeubles et droits immobiliers appartenant aux époux à la date du mariage ou acquis ultérieurement par héritage ou donation. C'était autrefois le régime légal en France, c.a.d. le régime attribué aux époux mariés sans contrat de mariage.
3. La communauté réduite aux acquêts: c'est le régime légal actuel. La communauté se compose de tous les biens, meubles et immeubles, qui sont acquis par les époux après la date du mariage autrement que par succession ou donation.
4. La société d'acquêts: c'est le régime légal au Québec. Ce régime ressemble à la communauté d'acquêts, mais en diffère dans la mesure où pendant le mariage, les époux conservent des patrimoines séparés. Ce n'est qu'à la dissolution du régime matrimonial qu'une péréquation de l'accroissement de valeur des patrimoines des époux pendant la durée du mariage est faite.
5. La séparation de biens: il n'existe alors aucune communauté de biens entre les époux. Chacun est propriétaire de ses biens comme s'il n'était par marié.

Dans la conception française, le régime matrimonial suit les époux où qu'ils établissent leur domicile, jusqu'à sa modification ou sa dissolution. Ainsi, la loi française considère-t-elle que la loi applicable au régime matrimonial est et demeure celle du lieu où étaient domiciliés les époux au moment du mariage.

La situation est différente en Ontario. D'abord, on ne parle pas véritablement de régime matrimonial. Par contre, la nouvelle loi sur la famille fait jouer au moment de la séparation ou de la dissolution du mariage, des règles d'égalisation des patrimoines des époux qui ressemblent de plusieurs façons à la société d'acquêts que l'on connaît

en France ou au Québec. Toutefois, il ne s'agit pas d'un régime créé par le mariage et qui suit les époux jusqu'au jour "J". La loi ontarienne considère que, dans les situations qui sont à cheval sur les frontières, la loi applicable sera celle de la dernière résidence commune habituelle des époux.

On voit donc que selon qu'un tribunal français ou ontarien est saisi de l'affaire, la solution peut être fort différente.

Heureusement, il existe un remède préventif qui fonctionne dans les deux systèmes: la signature d'un contrat de mariage. Dans un tel contrat, les époux peuvent choisir librement le régime matrimonial qui leur convient le mieux. Ces contrats sont reconnus dans leur effets principaux aussi bien en France qu'en Ontario. On prendra soin de respecter les exigences formelles de ce type de contrat, sous peine de nullité. Il est fortement conseillé, dans la rédaction du contrat, de choisir des formules connues dans les deux systèmes — quitte à dire la même chose plusieurs fois de plusieurs manières différentes, afin d'éviter les erreurs d'interprétation et les ambiguïtés.

—o—o—o—

**COURS DU SOIR POUR ADULTES
EN FRANÇAIS**

**La Central High School of Commerce
570 Shaw (Ossington - Harbord)**

offre aux francophones et aux personnes ayant une bonne connaissance du français des cours du soir dans les domaines suivants:

- *dactylographie*
- *traitement de texte (IBM displaywriter)*
- *français des affaires.*

Un cours de *conversation* axé sur le théâtre (montage d'une pièce en français) sera offert également pour les personnes qui souhaitent améliorer leur français dans le cadre d'une activité culturelle.

Pour tout renseignement:

Consulter la brochure *Continuing & adult education* du Conseil scolaire de Toronto ou téléphoner à Mme Myra Gauvreau au 531-5743.

**L'ALLIANCE
FRANÇAISE
DE TORONTO**



**24, Spadina Road
Toronto, Ontario, M5R 2S7
Téléphone: 922-2014**

**PARENTS, PENSEZ A LA RENTRÉE
PROCHAINE!**

Inscrivez vos enfants
à l'école Montessori de l'Alliance française

- un enseignement scolaire en âge pré-scolaire,
- un enseignement en français,
- un enseignement de qualité.

*Pour tout renseignement s'adresser à Michèle Brennan
au 922-2014.*

À VOIR...

ART GALLERY OF ONTARIO (416) 977-0414 (poste 202)

Opéra

du 5 mai au 14 mai à 20h30

"Actéon", de Marc-Antoine Charpentier (XVII^e) présenté par le "Opera Atelier" (Canada's Baroque Opera Company). Diane Loeb, mezzo-soprano. Avec le Tafelmusik Baroque Orchestra and Choir.

Exposition

du 28 mars au 10 mai

"Gauguin and his circle in Brittany" (L'école de Pont-Aven: 1889 — 1900). Exposition de 85 oeuvres exécutées par les élèves de Paul Gauguin.

ROYAL ONTARIO MUSEUM (416) 586-5549

Exposition

du 11 avril au 30 août

"Eye of the beholder" (500 pièces: parures, bijoux, accessoires, dont les boucles d'oreilles préférées de Marie-Antoinette et un collier offert par Napoléon à Marie-Louise).

Films (documentaires)

21 mai à 19h00

"Les trésors du Vatican", suivi d'un documentaire sur le musée du Louvre (1964) commenté par Charles Boyer.

28 mai à 19h00

"Paris, 1900", de Nicole Vedres (80 min.) (1950).

30 mai à 16h00

"Cathedral", basé sur le livre de David Macaulay (la construction d'une cathédrale fictive, illustrée par les chef-d'oeuvres de l'art gothique français).

FRANCE-CANADA (416) 485-5044

Cabaret — mai

Possible: soirée "Maurice Chevalier".

Pique-nique — juin

Pique-nique annuel. (contacter Nicole Abbat à 485-5044, pour vérifier les dates de ces deux activités).

THEATRE DU P'TIT BONHEUR (416) 392-5193

Théâtre

du 5 mai au 31 mai

"Le mari, la femme et la mort" d'André Roussin. Mise en scène de John Van Burek. Avec Jacques Allard, Marie-Elaine Berthiaume et François Kleinfier.

ART GALLERY OF HAMILTON

Exposition

du 12 février au 26 juin

"Les misérables", de Georges Rouault (oeuvre réalisée de 1916 à 1918 et de 1920 à 1927).

PALAIS ROYALE, 1601 Lakeshore Blvd. Ouest, Toronto

14 juillet — de 20h00 à 00h30

Grand bal populaire, avec l'orchestre de Jossy Abramovich. (Renseignements: Marie-Françoise Raffougeau à 488-4261, en soirée).

TV ONTARIO — Réseau français (416) 484-2600 (poste 2211)

Cinéma-Cinéma

8 mai à 21h30

"Et vogue le navire..." de Federico Fellini (1983).

15 mai à 21h30

"Sans famille, sans le sou, en quête d'affection", de Vittorio Gassman (1971).

22 mai à 21h30

"Beau temps, mais orageux" de Gérard Frot-Coutaz (produit pour la télévision en 1985).

29 mai à 21h30

"L'histoire d'Adèle H." de François Truffaut (1975).

5 juin à 21h30

"Sauve qui peut (la vie)", de Jean-Luc Godard (79).

19 juin à 21h30

"Les chiens", d'Alain Jessua (1979).

26 juin à 21h30

"Au bout du chemin", de Daniel Martineau (1981).

LA TELEVISION DE RADIO-CANADA (416) 975-3553

Les Beaux Dimanches

10 mai à 19h31

"Vie de famille", avec Robert Charlebois.

17 mai à 21h00

"Le centenaire de l'ingénierie" ou possiblement "Eugène Ionesco".

17 mai à 22h00

"Mozart-Béjart".

24 mai à 19h30

"Renaud au zénith".

24 mai à 21h00

"Le centenaire de l'ingénierie" ou possiblement "Chanel, Chanel".

NOTE: sujet à changement selon la diffusion des matches de hockey.

CHAINES DE CINEMAS "FESTIVAL"

Film français

"Betty Blue" (37.2° le matin), de J.-J. Beineix.

Revue: 15 mai à 21h15 — 17-18 mai à 21h30.

Kingsway: 21 mai à 19h00.

Roxy: 23 et 25 mai à 19h00 — 24 mai à 21h15.

Bloor: 1 juin à 21h00.

"Diva", de Jean-Jacques Beineix.

Revue: 17 et 18 mai à 19h00.

"Le dernier tango à Paris", de B. Bertolucci.

Roxy: 10 mai à 21h00.

"Tenue de soirée", de Bertrand Blier.

Bloor: 29 mai à 19h00.

"Le mystère Picasso", d'Henri-Georges Clouzot.

Bloor: 3 juin à 19h00.

"Rouge baiser", de Véra Belmont.

Bloor: 2 juin à 21h15.

"L'été", d'Eric Rohmer.

Revue: 8 et 9 mai à 21h15.

Bloor: 25 mai à 19h00.

AIR FRANCE

5 vols directs par semaine TORONTO — PARIS — TORONTO

"Trois hommes et un couffin", de Coline Serreau.

Roxy : 21 mai à 19h00.

Bloor : 21 mai à 19h00.

Bloor : 26 mai à 19h00.

À ENTENDRE...

"CARAVAN" (à la salle Brigantine" de Harbourfront)

Pavillon de Paris du 19 au 27 juin

Dégustations, French Can-can, Jacque-Loïc Lorioz et son orchestre Egalité, etc. (Renseignements : Micheline Buer au 961-7554).

ALLIANCE FRANÇAISE DE HAMILTON (416) 529-8210

Exposition du 7 à fin mai

"Dieulefit" — Terroir de Provence. Exposition de photos de Linda Carrière-Walker. Le vernissage aura lieu à 10h30 le 7 mai 1987 et sera suivi d'une conférence du professeur René Bismuth.

Film 28 mai à 18h30

"Les choses de la vie", de Claude Sautet.

ALLIANCE FRANÇAISE DE TORONTO (416) 922-2014

Expositions du 25 mai au 29 mai à 19h00

Exposition de jouets français, avec la collaboration du Congrès mondial de ludathèques.

juin

Présentation de livres pour enfants.

EN FRANÇAIS S'IL VOUS PLAÎT (416) 536-8095

CENTRE FRANCOPHONE DE TORONTO

Soirée/danse — Concert le 16 mai à 20h00

Soirée Louisiane (jazz New Orleans) avec l'orchestre "Les Bâtons Rouges" (Trompettiste: Jacques Blin).

A L'EXTERIEUR DU ROY THOMSON HALL DE TORONTO

Concert gratuit le 24 juin à 17h00

L'Orchestre national de jazz de France, sous la direction musicale d'Antoine Hervé. (L'orchestre sera de passage à Ottawa le 23 juin 1987 et à Montréal le 26 juin 1987).

PAVILLON DE PARIS — CARAVAN 1987

Devant le grand succès remporté par le PAVILLON DE PARIS l'année dernière, l'ensemble des associations françaises a décidé d'agrandir le pavillon pour CARAVAN 87.

Ce festival multiculturel qui ouvrira ses portes du 19 au 27 juin verra donc encore la France, son savoir-faire et sa joie de vivre présente et bien représentée en beauté et en qualité.

Le Pavillon sera situé à la Salle Brigantine à Harbourfront et nous espérons bien que vous viendrez nombreux applaudir Jacques Lorioz et son orchestre, les danseuses de Can-Can, les vidéos du Lido et du Moulin Rouge. Vous y trouverez bien d'autres choses encore qui vous rappelleront agréablement Paris.

Nous avons également besoin de beaucoup de bénévoles pour nous aider pendant ces neuf jours. Si vous disposez d'une soirée ou d'un après-midi de week-end, venez nous aider et participer au succès du Pavillon. Pour plus de renseignements et pour vous inscrire veuillez téléphoner à Micheline Buer 961-7554. Nous vous en remercions à l'avance.

—oO—

(Suite de la page 3)

de notre association au Canada. Il souligne la présence parmi nous de M. Bareau, président de l'association albertaine, venu nous parler des activités de son groupe. Cette province compte 19 inscrits à l'U.F.E. et 40 membres non-inscrits comme tels à Paris, sur les 180 Français identifiés en Alberta (pour une population française estimée à 4 000 environ). M. Bareau admire beaucoup le bulletin Nouvelles et souhaiterait y voir paraître les activités de toutes les provinces.

Après examen du rapport financier et approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 1986 Monsieur le Consul déclare la séance close. M. Worms annonce alors son départ de Toronto, ville qu'il quitte à regret et qui aura été son dernier poste. Il nous réitère son intérêt pour les activités de notre association et nous rappelle que nous avons maintenant la possibilité d'écouter tous les jours les nouvelles de France pendant trois minutes environ par téléphone. Etant donné le succès de cette initiative (120 à 130 appels par jour) on envisage de rallonger la durée de ce journal. La séance est levée à 21 heures 15 et suivie d'un buffet campagnard.

Vu récemment... dans l'EXPRESS de Toronto :

(12) POLICE OFFICER in his 30's wishing to learn French from intelligent francophone woman. Can in exchange provide self-defense lessons. If interested, send details of yourself with your phone number to box "CH27", L'Express.

MARCEL J. REUX, BSc, R.P.T., D.C. KINESITHERAPEUTE-CHIROPRACTICIEN

Cabinets situés à l'angle des rues:
Centre: Davisville-Longe, 1849 rue Yonge, Suite: 118
Ouest: Windermere-Queensway, 34 rue Southport,
Suite: 01

Pour RENDEZ-VOUS:
Tél.: (C): 481-6100 (O): 766-6667

CHAMPLAIN

L'une des plus importantes librairies françaises au Canada située au coeur de Toronto.

DISQUES, CARTES DE SOUHAITS,
MANUELS SCOLAIRES, JEUX ÉDUCATIFS,
ENCYCLOPÉDIES, DICTIONNAIRES etc.



107, rue Church (angle Richmond) Toronto
(416) 364-4345

RÉUNIONS D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE L'U.F.E.

Plus d'une quarantaine de nos membres vinrent assister à la première réunion d'information, qui eut lieu le 11 février à l'Office national du film de Toronto.

Notre conférencier, **M. Jean-Pierre Debaere**, attaché culturel auprès du Consulat général de France, traita de son sujet — **l'éducation de nos enfants** — avec beaucoup de talent et de bonhomie. Il parla d'abord des enseignants français en poste un peu partout dans le monde et des divers aspects que prend, à l'Étranger, l'aide de la France en matière d'éducation (personnel détaché, bourses d'études, subventions aux établissements). L'essentiel de sa conférence porta naturellement sur l'enseignement en Ontario: le lycée Paul Claudel d'Ottawa, qui offre un cursus complet jusqu'en fin de secondaire et prépare au baccalauréat français; la Toronto French School, établissement reconnu par la France depuis 1984, qui offre un enseignement français jusqu'en classe de 3e (fin du 1er cycle du secondaire). A propos de ce second établissement, il fut question en détail des bourses scolaires accordées par notre gouvernement aux ressortissants français.

La discussion qui suivit dura près d'une heure. De nombreux problèmes furent évoqués, notamment l'entrée des universités ontariennes avec un baccalauréat français et les difficultés que soulève la reconnaissance de ce diplôme par ces établissements. M. Debaere signala à ce propos l'existence d'une option internationale du baccalauréat français. Cette nouvelle formule, qui fait une place plus grande à la langue, l'histoire et la géographie locales,

devrait être à même d'atténuer les difficultés dans un proche avenir. Plusieurs problèmes relatifs à la Toronto French School furent évoqués, entre autres le montant prohibitif de ses frais d'inscription. Il fut aussi suggéré que l'entrée dans certaines écoles maternelles payantes donne droit aux bourses du gouvernement français.

La soirée se termina agréablement par la projection d'un film de l'Office national.

La deuxième réunion eut lieu le 8 avril, de nouveau à l'Office national du film. Elle commença par la projection d'un très divertissant court métrage et fut ensuite animée par **M. Jean-Gabriel Castel**, notre sympathique président, et par **Me Bernard Lette**, membre de notre Conseil et instigateur (avec M. Charles Fiszman) de notre cycle de conférences.

Nos conférenciers, nous instruisant en "duo" du droit de la famille, surent rendre clair, captivant même, un sujet pourtant technique et ardu. On trouvera aux pages 4 et 5 le texte de leurs deux présentations.

Ils eurent ensuite à affronter un feu nourri de questions "tous azimuts", dont ils se sortirent avec aisance. Il fut suggéré par plusieurs, au moment de la pause-café, qu'une autre séance soit organisée bientôt sur le sujet des successions. Nos deux dévoués juristes prirent bonne note de la suggestion.

Que l'Office national du film soit remercié, en la personne de sa charmante directrice, Mme Priscilla Carrier, pour son accueil des plus cordiaux. Nos très vifs remerciements vont aussi aux trois animateurs de ces instructives soirées, MM. Debaere, Castel et Lette.

Nous vous donnons rendez-vous à notre troisième réunion d'information, dont la date et le sujet vous seront communiqués ultérieurement.

OFFRE D'EMPLOI ... GRATUIT!

Jeune étudiante en deuxième année à l'E.S.C.E. (Ecole supérieure du commerce extérieur) cherche à effectuer stage de 3 à 6 mois de juin à novembre 1987 dans une entreprise de préférence française. Ce stage n'appelle aucune rémunération mais il est demandé de participer, en fonction du travail accompli, aux frais de l'étudiante sur place. L'E.S.C.E. a pour vocation de former en trois ans, à temps complet, des cadres bi ou trilingues qualifiés pour toutes les opérations de décision et d'exécution du commerce international. Communiquer avec: Annick Tonet-Tyers au (416) 961-5469.

**UNE RENAULT
en FRANCE**

EUROPEAN CAR SERVICE

Livraison Outre-Mer Location
TT Leasing

André Burtaire

25, Adelaide Street Est, Suite 1812
Toronto, Ontario M5C 1Y2

366-2413

Devenez Membre de l'U.F.E. Section Ontario

Communiqué de la trésorerie

En raison de l'augmentation des frais d'impression et d'envoi de la VOIX DE FRANCE, nous nous trouvons dans l'obligation de porter la cotisation annuelle de \$30,00 à \$35,00

Nom: _____ Prénom: _____

Profession: _____ Téléphone: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

A REMPLIR ET RETOURNER

avec un chèque de \$35.00 pour la cotisation annuelle
du 1er janvier au 31 décembre
et abonnement au journal "VOIX DE FRANCE"

U.F.E., P.O. Box 213, Adelaide Street Station, Toronto, Ont.
M5C 2J1